



**Election des représentants du personnel  
A la Commission Consultative Paritaire  
Scrutin du 08/12/2022**

**PROCES-VERBAL DE CARENCE**

Le 27 octobre 2022, date limite de dépôt des listes de candidats au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre a constaté le dépôt d'une seule liste incomplète de candidats remplissant les conditions aux articles L. 211-1 et L. 211-2 du code général de la fonction publique.

En conséquence les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 8 décembre 2022. Le nombre d'électeurs inscrits est de : 1 277.

L'attribution des sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le *16 décembre 2022, à 9h00* au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, 24 rue du champ de foire à NEVERS.

Le tirage au sort sera effectué par l'autorité territoriale ou son représentant, assisté des membres du bureau central de vote.

**Le présent procès-verbal, dressé et clos le 08 décembre 2022 à 17 heures, a été, après lecture, signé par l'autorité territoriale.**

**Marie-Christine AMIOT  
Présidente**

